

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Les conditions générales de vente sont définies selon l'article L 441-6 du code de commerce.

Les présentes conditions générales sont applicables à toutes ventes de marchandises effectuées par **CONTREJOUR**, sauf stipulations contraires résultant d'une convention écrite concernant une commande ou une livraison particulière. Les présentes conditions générales de ventes sont systématiquement remises ou adressées à chacun des clients pour lui permettre de passer commande et accompagnent les tarifs. Toute commande passée à **CONTREJOUR** implique l'acceptation et l'adhésion sans réserves par le client aux présentes Conditions Générales de Ventes, sauf accord express de notre part. Celles-ci ne sauraient être modifiées même par des stipulations contraires pouvant figurer sur les bons de commande du client, ou dans ses Conditions Générales d'Achat. Celles-ci sont réputées non écrites. Les engagements pris par nos agents ou représentants ne sont valables qu'après notre acceptation par écrit.

Annulation de commande :

- Toute commande d'article « sur mesure » doit être confirmée par écrit.
- Aucune commande d'article « sur mesure » ne pourra être annulée sans le consentement du fabricant.

Franco domicile (France métropolitaine ; pour la Suisse : franco frontière) : à partir de 500,00€ HT

Pour obtenir un prix franco destination sur la Suisse, nous consulter : – Tél. : + 33 (0) 1 64 39 54 30 – Fax : + 33 (0) 1 64 37 03 85

Frais de livraison (France métropolitaine)

Pour toute commande inférieure à 500,00€ HT, des frais de transport vous seront facturés.

- Pour un colis de moins de 30kg et inférieur à 2m de longueur, le coût sera de 15€
- Pour tous colis entre 2m et 4m de longueur, le coût sera de 25€
- Pour tous colis de plus de 4m00 de longueur, le coût sera de 35€

Livraison :

Les délais de livraison indiqués sont observés dans la mesure du possible mais sans constituer toutefois un engagement ferme. Un retard de livraison ne donne au client le droit ni de se dédire du contrat, ni d'annuler la ou les commandes, ni refus de prendre livraison même en cas de résiliation judiciaire, ni d'exiger le remboursement ou des dommages et intérêts pour un préjudice quelconque direct ou indirect causé par le retard éventuel.

Les marchandises voyagent aux risques et périls du destinataire quel que soit le mode de transport ou les modalités de règlement des prix de transport. Il appartient au destinataire de procéder à la reconnaissance exacte des marchandises à l'arrivée et en cas d'avaries ou de manquants, de sauvegarder ses droits vis-à-vis des transporteurs en effectuant les réserves en temps voulu selon des modalités prévues par la loi.

Le destinataire devra vérifier sa livraison à la réception en présence du transporteur, et faire des réserves d'usage sur le récépissé du transporteur et le confirmer par lettre recommandée avec AR dans les 48 heures.

Nos colis sont fermés avec un scotch **CONTREJOUR** : garantie pour éviter tout litige avec les transporteurs.

Toutes les commandes doivent être contrôlées à la livraison en présence du chauffeur-livreur.

Il est impératif d'apposer sur le récépissé des réserves quantitatives et qualitatives en décrivant au plus précis l'état de la marchandise quand celle-ci a subi des dommages lors du transport.

Sont à exclure les réserves suivantes :

Sous réserve de déballage, de contrôle, colis abîmés, cassés ou éclatés. Emballage défectueux, traces de chocs, colis ouverts.

Il vous appartient de circonscire exactement les réserves.

Sans réserves explicitement apposées sur le bordereau de livraison, même en cas de refus de livraison, les coûts liés aux SAV dus au transport (remplacement, nouvelle fabrication), vous seront facturés.

Réclamation :

Pour être pris en considération toute réclamation concernant nos marchandises doit nous être adressée dans les trente jours qui suivent la réception de la marchandise, par lettre recommandée avec accusé de réception.

Toute réclamation portant sur une marchandise utilisée, transformée ou détruite ne sera pas recevable. Aucun retour ne sera admis sauf accord préalable écrit de notre part.

En tout état de cause notre garantie se limitera au seul remplacement des articles reconnus défectueux lors d'un examen contradictoire à l'exclusion de tous dommages et intérêts. Nous ne saurions être tenus responsables des conséquences d'une utilisation erronée ou non-conforme à la prudence et à l'usage (stockage défectueux, excès d'humidité ou de chauffage incompatible avec nos matériaux mis en œuvre). Le client doit s'assurer lui-même de la compatibilité du produit avec l'usage qu'il désire en faire.

Les notices, croquis, plans et tous autres renseignements donnés à nos clients ont pour objet de les informer de la technique d'utilisation de nos matériaux, ils ne sauraient être réputés concourir à leur mise en œuvre et n'engagent pas notre responsabilité.

Au-delà de ce délai, les marchandises sont considérées comme conformes, et toute contestation ne peut, en aucun cas, permettre de ne pas respecter ses engagements en termes de paiement.

Litige :

Tout litige ne dispense pas le client de payer sa livraison en totalité, sauf accord commercial exceptionnel signé.

Le client ne doit pas de sa propre initiative payer sa facture partiellement, auquel cas il lui sera facturé des pénalités de retard selon les conditions définies ci-après.

Les litiges devront être résolus dans les 30 jours, après constatation du litige si les torts proviennent de la Sté **CONTREJOUR**, un avoir sera automatiquement fait.

Exposition :

- Les stores d'exposition correspondant à des produits "sur mesure" vendus à la contremarque sont facturés avec une remise supplémentaire (voir auprès de notre commercial ou notre service A.D.V) à l'implantation, à raison d'un store par famille de produit.

Formation :

- Nous assurons également une formation continue à chaque visite de notre attaché(e) commercial(e) , et nous organisons en nos locaux, une journée de formation technique et commerciale. Veuillez nous consulter.

Paiement :

La date de livraison des marchandises constitue le fait générateur de la facture. La facture est donc établie le jour de la date de livraison et son montant exigible à cette date. Seul le fournisseur a la responsabilité de calculer l'échéance, le client doit la respecter. Les délais maxima plafonnés par la LME sont fondés sur la date d'émission de la facture (Art. L441-6 al.9 du code du commerce).

Sauf stipulation contraire et conditions particulières, nos factures sont payables au comptant, et pour leur montant global, conformément à l'article L 441-6 du Code du Commerce relative aux délais de paiement entre les entreprises.

En cas de paiement différé accepté d'un commun accord et conforme à la loi LME n°2008-779 du 4 août 2008, l'acceptation préalable de notre assurance crédit est impérative. Conformément à la loi, le maximum légal autorisé sera de 45 jours fin de mois ou 60 jours nets à compter de la date de facture. Aucun escompte ne sera accordé.

Le Code du commerce Art L441-6 stipule que tout retard de paiement ou paiement partiel fait s'appliquer de plein droit les pénalités de retard, le non-paiement à l'échéance fixée :

- 1- donnera lieu au versement d'une pénalité calculée sur la base de 4 fois le taux d'intérêt légal en vigueur au jour de l'échéance, avec un intérêt forfaitaire de 50€ minimum par mois.**
- 2- Les pénalités courront dès le lendemain de l'échéance jusqu'au jour de réception du paiement. Elles seront facturées à la fin de chaque trimestre. Les pénalités de retard sont dues sans mise en demeure préalable.**

Escompte : Nos factures sont payables sans escompte, sauf accord préalable. En cas d'escompte pour paiement comptant, seule la TVA correspondant au prix effectivement payé ouvrira déduction. Il ne sera pas émis de facture rectificative.

Les factures sont payables à l'échéance indiquée sur la facture. Le terme du délai légal est la date de mise à disposition des fonds et non la date d'envoi du paiement (note d'info DGCCRF 2009-08). En cas de dérogation à ce principe de paiement, le défaut d'acceptation d'un effet de commerce ou de LCR dans le délai de 10 jours de son émission ou le défaut de paiement à l'échéance autorise la Sté **CONTREJOUR** à suspendre les livraisons et rend, de plein droit, immédiatement exigible l'intégralité de la créance.

De même, lorsque le paiement est échelonné, le non paiement d'une seule échéance entraînera l'exigibilité immédiate de la totalité de la dette, sans mise en demeure.

Tout report d'échéance acceptée par la Sté **CONTREJOUR** sera compensé par une facturation d'intérêts conventionnels de 6% l'an.

Dans tous les cas définis ci-dessus, les sommes qui seraient dues pour d'autres livraisons ou prestations de services, ou pour toute autre cause, deviendront immédiatement exigibles si la Sté **CONTREJOUR** n'opte pas pour la résolution des commandes correspondantes. Le client devra rembourser tous les frais occasionnés par le recouvrement contentieux des sommes dues, y compris les honoraires d'officiers ministériels. Toute facture recouvrée par le service contentieux sera majorée, à titre de clause, pénale non réductible au sens de l'article 1229 du Code Civil, d'une indemnité fixée forfaitairement à 15% du montant de la créance non recouverte à l'échéance.

la Sté **CONTREJOUR** se réserve la possibilité de plafonner le montant de l'en-cours accordé au client, notamment en cas d'incidents de paiement répétés de la part de celui-ci ou d'informations financières défavorables et d'absence de couverture de la part de la société d'assurance crédit. Au-delà du montant de ce plafond, le client pourra être livré sans réserve du paiement au comptant des marchandises. En outre, le client accepte de fournir à tout moment les garanties de sa solvabilité, notamment si sa situation économique et/ou son crédit se détériorent. Faute de recevoir ces garanties, la Sté **CONTREJOUR** est en droit de résilier sans dommages et intérêts les commandes et contrats en cours.

Retours des effets : L'acceptation d'effets par le client ne fait pas obstacle à l'application de la clause concernant la réserve de propriété au bénéfice de la Sté **CONTREJOUR**. La remise des effets ou de tout titre pouvant créer une obligation de payer, ne constitue pas un paiement au sens de la clause de réserve de propriété. Les effets, lorsqu'ils sont prévus dans les conditions de paiement, doivent être retournés ou transmis dans les 48 heures.

Pour toute nouvelle commande : sauf conditions particulières de vente toute commande est payable d'avance avec demande d'acceptation préalable de notre assurance crédit.

Pour les commandes « Chantier » qui ont un montant supérieur ou égal à 10000€, un acompte obligatoire de 40% du montant vous sera demandé.

Réserve de propriété :

Les ventes sont conclues avec réserves de propriété et le transfert de propriété n'intervient qu'après complet paiement du prix, (loi 80.335 du 10 mai 1980). L'acceptation des livraisons ou des documents afférents à cette livraison vaut acceptation de la présente clause. Le paiement des prix s'étendent de l'encaissement effectif au compte mentionné par la Sté **CONTREJOUR** dans sa confirmation de commande ou de sa facture. Le client est gardien des marchandises vendues sous réserve de propriété et en supporte les risques. Il devra donc les stocker dans les conditions conformes séparément afin de les identifier au bénéfice de la Sté **CONTREJOUR** en cas de revendication (loi 80-335 du 12 mai 1980), les assurer et répondre de toute responsabilité dès la réception.

Le client est autorisé, dans le cadre de l'exploitation normale de son établissement, à revendre les marchandises livrées. Il s'engage à informer sa propre clientèle que les marchandises revendues sont l'objet d'une clause de réserve de propriété au bénéfice de la Sté **CONTREJOUR**. En cas d'incident de paiement, cette autorisation est automatiquement caduque.

Lorsque les marchandises se trouveront, en tout ou en partie, chez le client, elles devront être restituées à la Sté **CONTREJOUR** à la première demande aux frais et risques du client.

En cas de redressement judiciaire ou de liquidation de l'acheteur, le vendeur aura le droit de revendiquer la propriété des biens vendus, conformément aux dispositions des anciles 121 et 122 de la loi du 25 janvier 1985, dans un délai de trois mois à partir de la publication du jugement.

Retour de marchandises :

Tout retour de marchandises devra avoir été préalablement et expressément approuvé par écrit par la Sté **CONTREJOUR** et devra s'effectuer en port payé sauf accord formel de la Sté **CONTREJOUR**.

Garanties :

- Les produits sur mesure vendus sont couverts par la garantie légale des vices cachés au sens de l'article 1641 du Code Civil. Ledit article dispose « Le Vendeur est tenu de la garantie à raison des défauts cachés de la chose vendue qui la rendent impropre à l'usage auquel on la destine, ou qui diminuent tellement cet usage, que l'Acheteur ne l'aurait pas acquise, ou n'en aurait donné qu'un moindre prix, s'il les avait connus ».
- La Sté **CONTREJOUR** s'engage en outre à une garantie des produits sur mesure pendant deux années. Cette garantie ne concerne que les **mécanismes**. Pour pouvoir prétendre à l'application de la garantie, l'Acheteur doit, impérativement, retourner préalablement le produit défectueux à l'usine de la Sté **CONTREJOUR** pour qu'il puisse y être examiné dans les conditions techniques optimales.
- En tout état de cause, la garantie ne peut s'appliquer que si le produit a été posé et utilisé dans les conditions normales selon les préconisations la Sté **CONTREJOUR** de et selon les règles de l'art. Il ne devra avoir subi, en outre, aucune altération ou modification de la part de l'Acheteur ou d'un tiers après la livraison.
- Dans le cas d'application de la garantie, celle-ci est limitée, au choix exclusif, de la Sté **CONTREJOUR** au remplacement ou à la réparation, dans les ateliers de La Sté **CONTREJOUR** des produits défectueux à l'exclusion de toute indemnité relative à des frais annexes, telle que transport dépose ou repose des matériaux par des tiers au Vendeur, ou de dommages-intérêts à titre d'immobilisation ou autre.
- Dans le cas d'application de la garantie où le produit défectueux ne pourrait être réparé ou remplacé à l'identique, la Sté **CONTREJOUR** s'engage à le remplacer par le produit disponible dans la gamme, le plus approchant et d'un prix au moins égal à celui du produit d'origine. En aucun cas la responsabilité du Vendeur ne pourra être engagée au-delà de celle des propres fournisseurs de la Sté **CONTREJOUR**. Les dimensions, couleurs et poids de certains matériaux, soumis à des variations inhérentes à leur nature ou à leur fabrication bénéficient des tolérances d'usage. En cas d'exécution spéciale sur la base d'indication ou de mesures données par l'Acheteur, le Vendeur ne saurait être tenu pour responsable des défauts provoqués par des erreurs ou imprécisions dans ses indications et mesures.
- La Sté **CONTREJOUR** limite sa responsabilité au montant d'achat des produits concernés. En aucun cas la Sté **CONTREJOUR** ne sera responsable en cas de dommage indirect, incident, direct ou subséquent, incluant sans limitation, tout dommage pour manque à gagner ou tout autre dommage économique.

Limite de responsabilité :

Que ce soit dans le cadre de la période de garantie, ou au-delà, la Sté **CONTREJOUR** ne peut être tenu comme responsable, notamment pour les cas où les marchandises n'auraient pas été convenablement choisies, utilisées, mises en œuvre ou lorsque les dommages sont dus à une manipulation ou un stockage non appropriés. Les dépôts de marchandises chez le client sont sous la totale responsabilité de celui-ci.

Droits de propriété industrielle et intellectuelle :

La Sté **CONTREJOUR** reste propriétaire et détenteur des droits de propriété intellectuelle et industrielle de tous ses projets, études, dessins, photos etc.... Aussi ne peuvent-ils pas être reproduits copiés, communiqués ou transmis sans l'accord formel de la Sté **CONTREJOUR**.

Même en cas de non dépôt par la Sté **CONTREJOUR** ou non reconnaissance formelle des droits de propriété industrielle et intellectuelle, il est entendu que le client, directement ou indirectement, ne peut déposer des demandes de reconnaissance de droits à son bénéfice sur la base des marchandises, échantillons, et informations, et informations transmis, échangés et/ou vendus par la Sté **CONTREJOUR** au client. Dans le cas contraire, il est entendu entre le client et la Sté **CONTREJOUR** que cette attitude est assimilée à de la contrefaçon.

Les produits fournis par la Sté **CONTREJOUR** peuvent être soumis à des droits de propriété intellectuelle appartenant à **TEXDECOR** ou à des tiers. Le client s'engage à les respecter.

Force majeure et retards excusables :

La Sté **CONTREJOUR** ne peut être tenue pour l'exécution de ses obligations dans la mesure où un cas de force majeure ou une raison excusable ne vient l'empêcher. En cas de force majeure, et/ou de délais excusables, tels que pénurie ou indisponibilité des moyens de transport, pénurie de matière première, grève dans ses locaux etc.... La Sté **CONTREJOUR** se réserve le droit d'annuler, de résilier ou de reporter en tout ou en partie la commande, le marché. Les quantités disponibles au moment de la survenance dudit événement seront remises et livrées au client qui ne peut refuser la livraison, même partielle ; les demandes de dommages et intérêts sont exclues.

Tribunal compétent et loi applicable :

En cas de non solution amiable, pour toute contestation, attribution de compétence est faite au Tribunal de Commerce de Melun quelle que soit la cause du litige, les conditions et le mode de livraison, les conditions de paiement et ce même en cas d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs, et ce nonobstant toute clause contraire. La Sté **CONTREJOUR** se réserve le droit d'assigner le client devant le tribunal dans le ressort duquel se trouve son domicile ou son siège.

Seul le droit français est applicable, en tenant compte de la C.I.V.M (signalisation) pour les opérations d'exportation.

La Sté **CONTREJOUR** se réserve le droit de résilier sans préavis ses engagement en cas d'ouverture de procédure collective à l'encontre du client sous réserve de la décision de l'administrateur, en cas de non paiement ou de toute inexécution totale ou partielle par le client d'une quelconque des ses obligations sans mise en demeure préalable, et sans préjudice de tous dommages et intérêts en cas de changement dans la situation juridique ou capitalistique du client, notamment vente, fusion, apport de fonds de commerce, décès, incapacité, dissolution ou modification de forme, même après exécution partielles des commandes.

Le client reconnaît avoir pris connaissance et accepter les conditions et termes des présentes conditions et termes des présentes conditions de vente, figurant également des tous nos tarifs.

Renvoyer les conditions générales de ventes avec la mention « Lu et approuvé »

Signature et cachet de la société :